



**/NE PAS DISTRIBUER AUX AGENCES DE TRANSMISSION DES ÉTATS-UNIS NI DIFFUSER AUX ÉTATS-UNIS/**

**MÉTAUX OSISKO ANNONCE LA CLÔTURE D'UN PLACEMENT PRIVÉ ENTIÈREMENT SOUSCRIT DE 10 MILLIONS DE DOLLARS EN ACTIONS ACCRÉDITIVES**

(Montréal, Québec – 16 juillet 2019) Métaux Osisko inc. (la « **Société** » ou « **Métaux Osisko** ») (TSX-V : OM; FRANKFURT : 0B51; OTCQX: OMZNF) a le plaisir d'annoncer la clôture du placement privé négocié annoncé précédemment, aux termes duquel la Société a vendu un total de 13 553 114 actions ordinaires de la Société qui seront admissibles à titre d'« actions accréditives » (au sens du paragraphe 66 (15) de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada) (les « **actions accréditives** »), pour un produit brut total d'approximativement 10 millions de dollars (le « **financement** »). Dans le cadre du financement, 6 410 257 actions accréditives ont été émises à un prix de 0,78 \$ par action accréditive », pour un produit brut d'approximativement 5 millions de dollars et 7 142 857 actions accréditives ont été émises à un prix de 0,70 \$ par action accréditive, pour un produit brut d'approximativement 5 millions de dollars.

Le financement était dirigé par Canaccord Genuity Corp. agissant pour le compte d'un syndicat de placeurs qui comprend Haywood Securities Inc. (collectivement, les « **placeurs** »). En contrepartie de leurs services, la Société a versé aux placeurs une commission en espèces équivalente à 5,0 % du produit brut du financement, en prévoyant toutefois qu'aucune commission en espèces ne serait payable aux placeurs sur le produit de toutes actions accréditives acquises par certaines personnes inscrites sur la « liste du président ».

Les « initiés » suivants de la Société ont souscrit des actions accréditives dans le cadre du financement :

Initié	Lien de l'initié	Nombre d'actions accréditives acquises	Montant souscrit (\$)
Bryan A. Coates	Administrateur ou haut dirigeant d'un détenteur de 10 % des titres	71 500	50 050,00 \$
Paul Andrew Dumas	Administrateur de l'émetteur; membre de la haute direction de l'émetteur	29 215	20 450,50 \$
Joseph Jeffrey Hussey	Administrateur de l'émetteur; membre de la haute direction de l'émetteur	35 714	24 999,80 \$
Sean Roosen	Administrateur ou haut dirigeant d'un détenteur de 10 % des titres	143 000	100 100,00 \$
Donald Siemens	Administrateur de l'émetteur	200 000	140 000,00 \$
Cathy Singer	Administrateur de l'émetteur	14 286	10 000,20 \$
Robert Wares	Administrateur de l'émetteur	1 116 669	781 668,30 \$
<b>Total</b>		<b>1 610 384</b>	<b>1 127 268,80 \$</b>

Remarque : Cathy Singer Professional Corp., société de placement de Mme Cathy Singer, a souscrit au financement.

Chaque souscription par un « initié » est considérée comme une « opération avec une partie apparentée » aux fins du Règlement 61-101 – *Mesures de protection des porteurs minoritaires lors d'opérations particulières* (le « Règlement 61-101 ») et de la Politique 5.9 – *Mesures de protection des porteurs minoritaires lors d'opérations particulières* de la Bourse de croissance TSX. Conformément au Règlement 61-101, la Société a déposé une déclaration de changement important afin de divulguer l'information relative à chaque « opération avec une partie apparentée » sur SEDAR, sous le profil d'émetteur de Métaux Osisko à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com). La Société n'a pas déposé la déclaration de changement important plus de 21 jours avant la date de clôture prévue du financement, puisque les détails du financement et de la participation au financement par chaque « partie apparentée » à la Société n'ont été réglés que peu de temps avant la clôture du financement, et la Société désire clôturer le financement rapidement pour des raisons de saine gestion. La Société a choisi de se prévaloir des dispenses des obligations d'évaluation officielle et d'approbation des porteurs minoritaires disponibles en vertu du Règlement 61-101. La Société est dispensée de l'obligation d'évaluation officielle prévue à l'article 5,4 du Règlement 61-101 en vertu des articles 5.5 (a) et (b) du Règlement 61-101, puisque la juste valeur marchande de l'opération, dans la mesure où les parties apparentées sont impliquées, ne dépasse pas 25 % de la capitalisation boursière de la Société, et qu'aucune valeur mobilière de la Société n'est inscrite ni cotée pour transaction sur les bourses ou les marchés boursiers visés. Par ailleurs, la Société est dispensée de l'obligation d'obtenir l'approbation des porteurs minoritaires prévue à l'article 5.6 du Règlement 61-101 en vertu de l'article 5.7 (b), puisque la juste valeur marchande de l'opération, dans la mesure où les parties apparentées sont impliquées, ne dépasse pas 25 % de la capitalisation boursière de la Société.

Le produit brut du financement sera utilisé par la Société pour engager des « dépenses d'exploration au Canada » qui sont admissibles à titre de « dépenses d'exploration minière dans le cadre d'un financement accréditif », au sens attribué à ce terme par la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada (les « **dépenses admissibles** ») et qui sont reliées aux projets de la Société au Canada. Toutes les dépenses admissibles seront l'objet d'une renonciation en faveur des souscripteurs d'actions accréditives au 31 décembre 2019.

Tous les titres émis dans le cadre du financement sont assujettis à une période de détention de quatre mois qui expirera le 17 novembre 2019. Le financement demeure sujet à l'acceptation finale de la Bourse de croissance TSX. **Les valeurs mobilières offertes n'ont pas été inscrites en vertu de la loi des États-Unis intitulée « Securities Act of 1933 », dans sa version modifiée, et ne peuvent être offertes ni vendues aux États-Unis en l'absence d'une inscription ou d'une dispense applicable des exigences d'inscription. Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ni une sollicitation d'offre d'achat, et il n'y aura aucune vente des valeurs mobilières dans tout État où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale.**

## À propos de Métaux Osisko

Métaux Osisko est une société canadienne d'exploration et de développement créant de la valeur ajoutée dans l'espace des métaux de base, en mettant l'accent sur les actifs miniers zincifères. La Société a le contrôle de deux camps miniers historiques de premier plan pour la production de zinc au Canada : le camp minier de Pine Point et le camp minier de Bathurst. Le **camp minier de Pine Point** est situé sur la rive sud du Grand lac des Esclaves dans les Territoires du Nord-Ouest, à proximité d'infrastructures. Accessible à partir d'une route d'accès pavée, il dispose de 100 km de chemins de halage et d'une sous-station électrique. Le camp minier de Pine Point renferme des ressources minérales présumées (en vertu du Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers) de 38,4 Mt à des teneurs de 4,58 % zinc et 1,85 % plomb, ce qui en fait l'un des plus importants gîtes de zinc exploitable par fosse au Canada (veuillez consulter le rapport technique intitulé « *Mineral Resource Estimate for the Pine Point Lead-Zinc Project Hay River, Northwest Territories, Canada* », daté du 18 janvier 2019, puis modifié et mis à jour le 25 janvier 2019 (avec une date d'effet au 20 décembre 2018), préparé par BBA inc. pour Métaux Osisko et dont une copie a été déposée sur SEDAR sous le profil d'émetteur de Métaux Osisko ([www.sedar.com](http://www.sedar.com)). Les sondages de 2018-2019, lorsque tous les résultats d'analyse seront obtenus, seront intégrés à la base de données en vue d'établir une nouvelle estimation des ressources au deuxième semestre de 2019. Le camp minier de Pine Point se trouve sur la rive

sud du Grand lac des Esclaves dans les Territoires du Nord-Ouest, à proximité d'infrastructures et d'une route d'accès pavée, en plus de 100 km de chemins de halage déjà en place. Le **camp minier de Bathurst**, situé dans le nord du Nouveau-Brunswick, renferme des ressources minérales (en vertu du Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers) de 1,96 Mt à une teneur de 5,77 % zinc, 2,38 % plomb, 0,22 % cuivre et 68,9 g/t argent (9,00 % Éq.Zn) dans la catégorie indiquée et de 3,85 Mt à une teneur de 5,34 % zinc, 1,49 % plomb, 0,32 % cuivre et 47,7 g/t argent (7,96 % Éq.Zn) dans la catégorie présumée au sein des gîtes Key Anacon et Gilmour Sud. Au Québec, Métaux Osisko détient 42 000 hectares couvrant une douzaine de cibles de zinc peu explorées qui progresseront de manière sélective au moyen de l'exploration.

---

**Pour obtenir plus de renseignements sur Métaux Osisko, veuillez visiter le site [www.osiskometals.com](http://www.osiskometals.com) ou contacter :**

**Paul Dumas**

Vice-président à la direction, Finances

Métaux Osisko

514 861-4441

Courriel : [info@osiskometals.com](mailto:info@osiskometals.com)

[www.osiskometals.com](http://www.osiskometals.com)

**Christina Lalli**

Directrice, Relations avec les investisseurs

Métaux Osisko

514 861-4441

Courriel : [clalli@osiskometals.com](mailto:clalli@osiskometals.com)

[www.osiskometals.com](http://www.osiskometals.com)

**Mise en garde à propos des renseignements prospectifs**

*Le présent communiqué contient des « renseignements prospectifs » au sens attribué à ce terme par les lois canadiennes applicables sur les valeurs mobilières, qui sont basés sur des attentes, des estimations et des projections en date du présent communiqué. Les renseignements prospectifs comportent des risques, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les événements, les résultats, le rendement, les perspectives et les opportunités réels soient sensiblement différents de ceux exprimés ou suggérés dans les renseignements prospectifs. Les renseignements prospectifs contenus dans le présent communiqué comprennent notamment : l'utilisation du produit du financement; les délais et la capacité de la Société, le cas échéant, d'obtenir l'approbation finale du financement de la Bourse de croissance TSX; le traitement fiscal des actions accréditives; le choix du moment pour renoncer aux dépenses admissibles en faveur des souscripteurs; les objectifs, buts et autres plans pour l'avenir; les énoncés portant sur les résultats d'exploration et les plans d'exploration. Les facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels soient sensiblement différents des renseignements prospectifs comprennent notamment : le fait que les dépenses en immobilisations et les coûts d'exploitation soient très différents des estimations; la nature préliminaire des résultats d'essais métallurgiques; les délais ou l'incapacité d'obtenir les approbations gouvernementales, environnementales ou autres requises pour les projets; les incertitudes quant à la disponibilité et au coût du financement requis dans l'avenir; les changements des marchés des capitaux propres; l'inflation; les fluctuations des prix des matières premières; les délais dans le développement des projets; les autres risques inhérents au secteur de l'exploration et du développement minier; et les risques décrits dans les documents publiés par la Société déposés sur SEDAR au : [www.sedar.com](http://www.sedar.com). Bien que la Société soit d'avis que les hypothèses et les facteurs pris en compte dans la préparation des renseignements prospectifs contenus dans le présent communiqué sont raisonnables, l'on ne devrait pas se fier indûment à ces renseignements, lesquels s'appliquent uniquement en date du présent communiqué, et rien ne garantit que les événements décrits se produiront dans les délais indiqués ou à tout autre moment. La Société décline toute intention ou obligation d'actualiser ou de réviser tout renseignement prospectif, que ce soit pour tenir compte de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou pour toute autre raison, sauf si requis par la loi.*

**La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) déclinent toute responsabilité concernant la véracité ou l'exactitude du présent communiqué. Aucune bourse, commission des valeurs mobilières ou autre autorité réglementaire n'a approuvé ni désapprouvé les renseignements contenus dans les présentes.**